



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
 Du Petit Cul de Sac Marin**

SEANCE DU 08 Avril 2025
 Délibération du Comité Syndical
 2^{ème} séance ordinaire de l'année
 N°14-04-2025

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le vendredi 8 avril 2025 à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué le vendredi 21 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle des délibérations du SyMEG impasse Guy cornely, 97122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN,

	PRÉNOM	NOM	FONCTION	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)	OBSERVATIONS
1	Georges	DAUBIN	Président	X		
2	Alix	NABAJOTH	1er Vice-Président	X		
3	Elodie	CLARAC	2e Vice-Présidente	X		
4	Jules	FRAIR	3e Vice-Président		X	
5	Nadia	CELINI	4e Vice-Présidente	X		
6	Harry	DURIMEL	5e Vice-Président		X	
7	Dominique	BIRAS	Délégué titulaire		X	
8	Denis	BERNADOTTE	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Tonny MOUSSE
9	Fulbert	HENRY	Délégué titulaire		X	
10	Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	Déléguée titulaire		X	
11	Danila	BAZILE-CHALUS	Déléguée titulaire	X		
12	Jean-Luc	CELIGNY	Délégué titulaire		X	
13	Hugues	CHATEAUBON	Délégué titulaire	X		
14	Jacques	KANCEL	Déléguée titulaire		X	
15	Liliane	MONTOUT	Déléguée titulaire		X	
16	Ary	CHALUS	Délégué titulaire	X		Excusé et remplacé par Corinne PETRO
17	Philippe	DEZAC	Délégué titulaire	X		

Nombre de délégués en exercice : 17

Délégués présents : 9

Votants : 8

Assistaient également à la séance : Patrick RILCY (DGS) ; Tatiana DIDON (Secrétariat de Direction) ; Karim CYRILLE (Préfigurateur KaruVélo) ; Ruiz CHALUS (service financier) ; Nadine CYSIQUE (Responsable adjointe Finances) ; Laurent CHERALDINI (Responsable Transport) ; Jerrold DAUBIN (Service Informatique) ; DELVERT Sandrine ; Endrick ERAVILLE (Responsable RH) ; Patrick JEAN-CHARLES (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Steffy KORUTOS (Chargée de missions auprès de la Direction) ; Robert LANDRE (Chargé de missions auprès de la Direction) ; Kora LANNEAU (Chargée de communication) ; Luidgy LEFEBVRE (Préfigurateur Transport Scolaire) ;

Secrétaire de séance : Mme Elodie CLARAT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité (article L2121-15 du CGCT).

Conformément à l'instruction M43, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2024.

Le Président rappelle que le résultat du compte administratif 2024 est le suivant :

→ Un excédent de fonctionnement de : 16.980.293,37 €
→ Un excédent d'investissement de : 10.436.205,43 €
Soit un résultat comptable de : 27.416.498,80 €

Le Président propose au Comité Syndical d'affecter comme suit le résultat du compte administratif 2024 :

- **16.980.293,37 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- **10.436.205,43 €** au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Affectation du résultat du Compte Administratif 2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M43

Vu le résultat du Compte Administratif 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 08 Avril 2025

Après avoir voté

Résultat :

Pour : 9

Contre : 9

Abstention : 9

DECIDE

Article 1 :

D'affecter le résultat du Compte Administratif 2024 comme suit :

Compte 002	Excédent de Fonctionnement reporté	16 980 293,37 €
Compte 001	Déficit d'Investissement reporté	10 436 205,43 €
		27 416 498,80 €

Article 2 :

De constater cette affectation au Budget Primitif 2025.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Monsieur le Président, le Comptable public et le Service Administratif du Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Baie-Mahault, le 10 avril 2025

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-
Préfecture
Le :
Et publication ou
notification
Du :

Le Président,

Georges DANTON

